



# RESTAURANT SCOLAIRE REGLEMENT INTERIEUR

Le restaurant scolaire est ouvert aux enfants scolarisés dans les écoles maternelles et primaires de LA LIMOUZINIÈRE, hors pré-petite section.

## PRÉSENCE - ABSENCE

Les inscriptions exceptionnelles doivent être faites avant 9 H 00 près du personnel de la cantine soit :

- en téléphonant au **02.40.05.92.30** répondeur,
- en laissant un message écrit dans la boîte aux lettres située à l'entrée du restaurant scolaire.

Les absences pour maladies ou toute autre raison seront signalées de la même manière avant 9 H 00 (sécurité de votre enfant).

Une journée de carence sera facturée à chaque période d'absence. La journée de carence s'applique pour toute absence non signalée 72 heures avant.

**N'OUBLIEZ PAS D'AVERTIR LA CANTINE DE LA DATE DE RETOUR DE VOTRE ENFANT.**

Exemple :

| Absence  | Prévenir avant |
|----------|----------------|
| Lundi    | Jeudi 9h00     |
| Mardi    | Vendredi 9h00  |
| Mercredi | Vendredi 9h00  |
| Jeudi    | Lundi 9h00     |
| Vendredi | Mardi 9h00     |

## REPAS OCCASIONNELS

Sont considérés comme occasionnels les enfants inscrits pour des petites périodes ou à des jours non fixes dans la semaine. Ce tarif est appliqué dans le cas où le nombre de repas pris est inférieur à la moitié des repas servis dans le mois. Informez le personnel de la cantine des jours de présence de votre enfant dans les mêmes conditions que ci-dessus.

## HORAIRES

Le restaurant est ouvert tous les jours d'école y compris le mercredi midi, le service sera organisé de la manière suivante : 2 services consécutifs entre 11 h 45 et 13 h 30.

## TARIFICATION

Le Conseil Municipal a décidé d'appliquer une hausse aux tarifs 2017/2018 le prix du repas s'établira à **3.80 €** pour les réguliers, à **4.10 €** pour les occasionnels et **5.10 €** pour les adultes.

## FACTURATION

Les repas seront facturés en fin de mois et les factures transmises aux familles par la Trésorerie de MACHECOUL. **Vous pouvez opter pour le prélèvement automatique, renseignez vous en mairie.**

## DISCIPLINE

Les enfants doivent respecter la discipline vis à vis du personnel, du matériel et de leurs camarades. Tout manquement sera, dans un premier temps, signalé à la famille puis en cas de récidive pourra entraîner, sur décision municipale, **l'exclusion temporaire voire définitive de la cantine**. Après le repas, les enfants iront se détendre sur la cour de leur école respective sous la responsabilité de la commune.

**TENUE VESTIMENTAIRE** : le port d'une tenue vestimentaire correcte et non provocante est exigé.

## INFORMATIONS

**Allergie** : si votre enfant souffre d'allergies alimentaires ou médicamenteuses, et si vous ne l'avez pas déjà fait, pensez à fournir un certificat médical circonstancié.

Des serviettes en papier seront fournies à chaque rationnaire.

## PERSONNEL

Madame Sylvie DELARUE assurera la préparation des repas secondée par Madame Florence ORIEUX et Anne BOURSIN. Mesdames Geneviève LEBEUX, Martine ETCHEVERRY, Noémie LEROY, Anne-Claire MICHAUD, Isabelle RENAUDON, assureront la surveillance sur les cours et pendant le temps du repas, Sabrina AUGEREAU-GAUTIER est chargée de l'animation du temps du midi et ce sur les trois sites (restaurant et cours d'écoles).

Fait à La Limouzinière,

LE MAIRE : Frédéric LAUNAY

Le 27 juillet 2018